



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du quinze juillet deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1 1 2 26

**OBJET : 2025S10 – ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT EN BORD
DE VOIRIES COMMUNAUTAIRES**

ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur TERRENNE Jean Paul (a donné pouvoir à Bruno DOUSSON), Madame FILLATRE Francine.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025BC1 1 2 26

**OBJET : 2025S10 – ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT EN BORD DE
VOIRIES COMMUNAUTAIRES
ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1^{er} du Code de la Commande Publique.

La consultation concerne l'entretien des arbres d'alignement en bord des voiries communautaires, décomposées en deux lots, dont la date de remise des offres était fixée au 10 juin 2025 à 12h00.

Une Commission des Plis s'est tenue le 17 juillet 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : SECTEUR NORD COMMUNES DE :

Montjoi, Perville, Castelsagrat, St Vincent Lespinasse, St Paul d'Espis, Gasques, St Clair, Grayssas, Clermont Soubiran, Lamagistère, Golfech, Goudourville, Pommevic, Malause et Valence d'Agen

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal – Ville
SARL PATRICK JOULIE	82190 BRASSAC
SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SERPE)	84250 LE THOR
SMDA	78190 TRAPPES

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %

2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et comprenant un inventaire du matériel, une description des modalités d'exécution des prestations, les capacités techniques, les délais d'exécution et d'intervention, et la sécurité mise en place.	40.0 %
---	--------

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL Patrick JOULIE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 30 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard du DQE
1	SARL Patrick JOULIE	66 795,00 €
2	SMDA	77 080,00 €
3	SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SERPE)	81 550,00 €

LOT 2 : SECTEUR SUD COMMUNES DE :

Donzac, Dunes, Sistels, St Loup, Mansonville, St Michel, Bardigues, Le Pin, St Cirice, St Antoine, Espalais, Auvillar et Merles.

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal – Ville
SARL PATRICK JOULIE	82190 BRASSAC
SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SERPE)	84250 LE THOR
SMDA	78190 TRAPPES

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et comprenant un inventaire du matériel, une description des modalités d'exécution des prestations, les capacités techniques, les délais d'exécution et d'intervention, et la sécurité mise en place.	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL Patrick JOULIE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 30 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard du DQE
1	SARL Patrick JOULIE	66 795,00 €
2	SMDA	77 080,00 €
3	SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SERPE)	81 550,00 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 - Secteur Nord : d'attribuer le marché au candidat SARL Patrick JOULIE, pour un montant maximum de 30 000,00 € HT par période,
- pour le lot 2 - Secteur Sud : d'attribuer le marché au candidat SARL Patrick JOULIE, pour un montant maximum de 30 000,00 € HT par période.
- de l'autoriser ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toute pièce y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 - Secteur Nord : d'attribuer le marché au candidat SARL Patrick JOULIÉ, pour un montant maximum de 30 000,00 € HT par période,
- pour le lot 2 - Secteur Sud : d'attribuer le marché au candidat SARL Patrick JOULIÉ, pour un montant maximum de 30 000,00 € HT par période.
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toute pièce y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 21 juillet 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Gasques

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 28 JUL. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

28 JUL. 2025

AR Préfecture

2025S10 - Entretien des arbres d'alignement en bord de voiries communautaires Attribution accord-cadre services

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250721-2025BC1_1_2_26-DE
Numéro d'acte :	2025BC1_1_2_26
Date de décision :	21/07/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1_1_2_26 - 2025S10 - Entretien arbres alignement en bord voiries communautaires Accord-cadre services.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Chrystelle DABERNAT

Date d'envoi de l'acte :	28/07/2025 08:05:19
Date de réception de l'AR :	28/07/2025 08:05:39